

LUMINAIRES

LES LUMINAIRES CONTIENNENT
DES SUBSTANCES DANGEREUSES



Substance
dangereuse



Valorisation
matière



Valorisation
énergétique

DÉCHETS 
CHANTIER



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

CONSIGNES POUR LES ÉLECTRICIENS ÉLIMINATION DES LUMINAIRES EN FIN DE VIE



Afin d'assurer une élimination respectueuse de l'environnement, les luminaires doivent être rapportés à un repreneur spécialisé dûment autorisé, qui se chargera de séparer les composants problématiques des matériaux qui seront recyclés. Cette fiche présente les étapes à suivre et les centres de collecte agréés à Genève.

ÉTAPES À SUIVRE



1. Retirez la source lumineuse du luminaire

Ampoule, ampoule fluorescente, tube luminescent (TL)



2. Enlevez le luminaire de son support

Rampe lumineuse, rail, réglette



3. Transportez la source lumineuse et le luminaire non démonté vers un centre de collecte SENS eRecycling

Déposez la source lumineuse dans le contenant pour sources lumineuses, et le luminaire non démonté dans le contenant pour petits déchets électroménagers (supports, ferraille, ballast et condensateurs - PCB ou autres polluants). Ce transport ne nécessite pas de document de suivi pour déchets spéciaux.

EN SAVOIR PLUS

Liste des centres de collecte agréés SENS dans le canton de Genève:

ABBÉ
(Satigny)

RVM
(Satigny)

JAEGER ET BOSSHARD
(La Praille)

SOGETRI
(Satigny + La Praille)

La reprise par un centre de collecte SENS est gratuite.

Le centre remettra le luminaire à un recycleur agréé pour le démontage et la valorisation des différents composants. Certains fournisseurs reprennent également ces luminaires.

Pour faciliter le démontage et limiter les risques environnementaux, veiller à **livrer les sources lumineuses et les luminaires intacts**. Les sources lumineuses cassées doivent être aussi remises au centre de collecte SENS.

Les autres appareils électroménagers (machines à laver, cuisinières, frigos, hottes d'aspiration, toasteurs, micro-ondes, etc.) contiennent aussi des polluants (condensateurs PCB, piles, etc.) et doivent être rapportés à ces mêmes reprenneurs SENS (**reprise gratuite**).



Les luminaires et les appareils électroménagers ne doivent jamais être mélangés avec de la ferraille !

informations

- **SENS** – www.erecycling.ch
- **Base légale**
Obligation légale de restitution des vieux appareils :
Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA)
- **Guide des déchets de chantier**
www.ge.ch/lc/dechets-chantier



Pour en savoir plus

SERVICE DE GÉOLOGIE, SOLS ET DÉCHETS

Quai du Rhône 12
Tél. +41 (0) 22 546 70 70
gesdec@etat.ge.ch

www.ge.ch/lc/dechets-chantier